



FORUM INTERNATIONAL

« Les exploitations familiales agricoles sont les principales pourvoyeuses de nourriture et de richesse en Afrique de l'Ouest »

L'APPROPRIATION D'UNE INNOVATION PAR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES BURKINABE : CAS DE LA SEMENCE DE MAÏS HYBRIDE

Par Marc GANSONRE, Secrétaire général adjoint de la
CPF



Plan de la communication

- I) **Contexte de l'appropriation**
- II) **Stratégie d'appropriation: partenariat OP/Recherche agricole et services de vulgarisation**
- III) **Résultats de l'appropriation**
- IV) **Contraintes**
- V) **Leçons tirées et recommandations**



I) Contexte de l'appropriation.

- Le faible encadrement des producteurs d'où un difficile accès des exploitations familiales aux innovations et aux technologies;
- La faible productivité de l'agriculture burkinabè dans un contexte de changements climatiques;
- L'Etat opte pour le développement de la production semencière avec l'appui de **la JICA, de l'UE et de la FAO**;
- Les exploitations familiales à travers les OPF décident de jouer leur partition dans la promotion de la semence;



II) Stratégie d'appropriation

- En réaction, les OP entreprennent la construction de partenariat avec la recherche agricole ;
- Ainsi l'INERA a pu collaborer avec des OP comme la FEPAB, la FNZ (ex-FEPASSI), l'UGCPA et l'UNPCB pour mettre au point de nombreuses variétés de maïs : Massongo, Bondofa, Wari, Espoir etc...
- Le partenariat a consisté à la mise à disposition des paysans burkinabè de semence de base: coût de la semence de base varie entre 1000 et 1750 francs CFA.
- Les paysans multiplicateurs de semences identifiés au sein des OP partenaires produisent ensuite la semence améliorée ou certifiées qu'ils distribuent



II) Stratégie d'appropriation

Etapes pour la production de la semence améliorée

Etape 1: identification du paysan semencier par l'OP. Ce paysan est tenu de respecter quelques critères: disposer d'un site de production, d'un équipement minimum (traction animale ou motorisée);

Etape 2: formation du paysan semencier par son OP ou par la recherche ou le Service National des Semences;



II) Stratégie d'appropriation

Étapes pour la production de la semence améliorée

Étape 3: déclaration d'existence dans un registre en qualité de semencier au niveau régional,

Étape 4: production de la semences avec le respect d'un itinéraire technique rigoureux;

Étape 5: prélèvement d'échantillon par l'inspecteur semencier et le SNS pour analyser en laboratoire la qualité de la semence. (germination, le taux d'humidité, l'impureté etc.)



II) Stratégie d'appropriation

Etapes pour la production de la semence améliorée

Etape 6: délivrance du certificat par le SNS

Etape 7: autorisation de mise en marché dans le respect des cahiers de charge (la semence améliorée de maïs coûte entre 750 et 1000 le kg).



III) Résultats de l'appropriation...

En s'appropriant la technologie, les paysans burkinabè ont été au cœur de l'accroissement de la production du maïs au Burkina Faso

- Renforcement organisationnel : mise en place de groupements semenciers qui a abouti à la création de l'UNPSB en 2004. L'UNPSB est l'une des 14 fédérations membres de la CPF
- Accroissement de la production ainsi que de la productivité de 1,5 tonne à 6 tonnes /ha et lutte contre l'insécurité alimentaire : selon un rapport d'évaluation datant d'Avril 2011, les opérations semences des campagnes 2009, 2010 et 2011 ont permis un accroissement de 25 % des productions céréalières;



III) Résultats de l'appropriation...

- L'accroissement des revenus paysans à travers la commercialisation des semences améliorées : selon le même rapport, pour 1 franc investi, le producteur semencier a engrangé 5 francs
- Depuis 3 ans l'UNPSB engrange en moyenne 6 milliards par an au titre de la vente des semences avec un mécanisme de prélèvement de 10% sur 1 kg vendu;
- A côté de cela, il y a des achats importants de la part des ONG et institutions ;



IV) Contraintes

- La faible utilisation des semences : 6% seulement des semences sont vendues si l'Etat ne lance pas d'opération
- L'adoption d'une loi qui exige une superficie minimum de 5 ha. Cela est une menace pour les exploitations familiales dans certaines zones agro-écologiques qui sont exclues de la production semencière;
- L'intrusion de certaines catégories de personnes dans le processus de la production de la semence (dignitaires, commerçants, agrobunesmen)



IV) Contraintes

- L'accès au foncier reste une préoccupation après l'exigence de la superficie minimum de 5 ha;
- Le caractère exigeant de la production semencière : respect des normes (distances avec les champs utilisant d'autres variétés)
- Les faibles capacités financières et matérielles de la recherche (INERA) pour accompagner efficacement les paysans à créer de nouvelles variétés
- L'inefficacité du mécanisme de distribution qui ne prend pas en compte les OP



V) Leçons tirées et recommandations

- La semence est un facteur important de production.
- Conscientes de cela, les exploitations familiales burkinabè se sont approprié cette technologie et sont en passe de produire la semence de base;



V) Leçons tirées et recommandations

- La semence de base relève pour le moment du monopole de la recherche agricole;
- Les paysans ont un niveau à même de les permettre de maîtriser l'activité semencière.
- Toutefois, il faut renforcer les capacités des services de recherche agricole et des services d'appui conseil : par exemple toute la région du Centre Ouest n'a que 2 inspecteurs semenciers pour 400 producteurs semenciers ;



V) Leçons tirées et recommandations

- L'activité de production semencière est une opportunité pour le petit producteur d'accroître ses revenus;
- C'est pourquoi il faut réglementer le marché semencier au profit de celui qui vit exclusivement de l'agriculture face à une intrusion de dignitaires et d'agro-businessmen dans le secteur



MERCI DE VOTRE ATTENTION